



République de Côte d'Ivoire
Union — Discipline — Travail
Ministère du Plan et du Développement

Plan National de Développement PND 2016-2020



RAPPORT PAYS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Décembre 2019

1.0 Une brève présentation du profil socio-économique du pays

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et bénéficie de 550 Kilomètres de littoral. Le pays a enregistré, en moyenne, un taux de croissance économique annuel de plus de 7%. Le PIB par habitant a augmenté de 33% de 2010 à 2017, passant de 560 300 F CFA à 745 200 F CFA.

En 2012, sous le leadership de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République, le Gouvernement a élaboré le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, avec pour objectifs de doter notre pays d'infrastructures de base dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation, etc. Ce PND, d'un montant de 11.076 milliards de FCFA, a intégré une forte dimension sociale.

Sur la base des acquis enregistrés, le second PND 2016-2020, d'un montant de 30.000 milliards de FCFA, actuellement en cours d'exécution, vise à consolider la dynamique de croissance, en la rendant encore plus inclusive. Ainsi, la mise en œuvre des deux PND, permet de positionner et de maintenir notre pays dans une dynamique de forte croissance, tout en garantissant un cadre macro-économique assaini et une forte attractivité des investisseurs, tant nationaux qu'internationaux. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès notables, en termes de restauration de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale et de relance de l'outil de production.

Le principal enjeu social sera de maintenir l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance forte afin d'éradiquer la pauvreté et de réduire significativement les inégalités. Classé 170e sur 189 pays en 2018, la Côte d'Ivoire se place dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain, selon le Rapport mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement. Après avoir fortement augmenté de 10 % à 51 % de la population entre 1985 et 2011, le taux de pauvreté a légèrement reculé en 2015, à 46 % de la population, selon la dernière enquête sur la pauvreté. Malgré ces efforts récents, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées.

Pour accélérer le ruissèlement des fruits de la croissance sur toutes les couches de la population, notamment les plus vulnérables, afin de réduire le niveau de la pauvreté et des inégalités, le Gouvernement a élaboré et adopté en Conseil des Ministres, un Programme Social dénommé « PS-GOUV » pour la période 2019-2020. Ce Programme est composé de 156 actions, dont 67 projets majeurs, 57 réformes et 32 mesures d'accompagnement de l'action sociale (dont 12 mesures phares), pour un montant de 727,5 milliards de FCFA (1 472 000 000 de dollars). Il aborde ainsi les problématiques sociales avec plus d'ampleur et de pragmatisme, afin de garantir des résultats immédiats et durables :

1. En fournissant aux populations des services de santé de proximité et en améliorant la protection sociale ;
2. En renforçant les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles. En améliorant les conditions d'étude et de vie des étudiants ;
3. En favorisant l'accès aux logements, à l'eau potable, à l'énergie, au transport et aux biens de grande consommation ;

4. En permettant aux femmes et aux jeunes de notre pays d'avoir accès à des revenus, ainsi qu'à un emploi décent et stable ;
5. En créant de meilleures conditions de vie des populations en milieu rural et en garantissant la sécurité alimentaire.

2.0 Stratégie clé pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 se fait dans le cadre global de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Ce plan constitue en effet le cadre unique de référence des interventions de tous les acteurs au développement en Côte d'Ivoire. Il est aligné sur l'Agenda 2063 et sur l'Agenda 2030 des NU. Pour assurer cet alignement, le Gouvernement a bénéficié de l'accompagnement technique de l'Union Africaine à travers sa Direction de la Politique stratégique, de la Planification, du Suivi et de la Mobilisation des ressources pour garantir l'intégration de l'Agenda 2063 dans le PND. L'appui du PNUD a également été nécessaire pour assurer l'alignement et la priorisation des ODD au niveau national

Au niveau continental, Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire a été désigné par ses Pairs comme « *Champion de l'Agenda 2063 et de la mise en œuvre de son premier plan décennal* », lors de la 28^{ème} Session du Sommet ordinaire de l'Union africaine de janvier 2017. Pour mener à bien cette mission, le Président de la République a désigné Madame le Ministre du Plan et du Développement comme Point focal pays sur cette question. Pour les aspects techniques, un point focal pour le suivi de l'Agenda 2063 a également été désigné au sein du Ministère du Plan et du Développement afin d'interagir avec les partenaires nationaux et internationaux sur le sujet.

Le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des ODD et de l'Agenda 2063 en Côte d'Ivoire est supervisé par le Gouvernement. Toutes les activités de ce processus sont validées par cette Institution. La conduite des travaux techniques est assurée par le Ministère du Plan et du Développement, qui assure la coordination de la prise en compte des ODD et de l'Agenda 2063 PND 2016-2020, mais aussi dans les documents de politique, de stratégie, et les plans et programmes de développement au niveau sectoriel.

De façon opérationnelle, la mise en œuvre et le suivi des ODD et de l'Agenda 2063 s'appuie sur une bonne coordination des interventions des acteurs au niveau central, sectoriel et local afin d'en assurer la cohérence.

A cet effet, en plus de l'implication du Gouvernement, un Comité de pilotage composé des Ministères Techniques-clés et un comité multipartite composé d'acteurs du Secteur privé, de la Société civile, des Collectivités territoriales, des Partenaires au Développement, veille à cette cohérence.

A côté de ce Comité de pilotage, un Secrétariat Technique Permanent, assuré par le Ministère du Plan et du développement en collaboration avec l'ensemble des Ministères Sectoriels, assure le suivi-évaluation. Ce Comité est chargé d'élaborer le rapport national de mise en œuvre du PND qui prend en compte les ODD et l'Agenda 2063.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportent des appuis techniques et financiers à ces organes pour l'atteinte des ODD.

Le présent rapport décrit les progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

3.0 Etat des lieux de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 à l'échelle nationale

En matière d'amélioration de revenus, de création d'emplois et de travail décent, les efforts entrepris par le Gouvernement ont permis de faire évoluer favorablement les principaux indicateurs. Ainsi, le Revenu par habitant est passé de 685 976,3 FCFA en 2013 à 990 742,5 FCFA en 2019 pour un niveau de performance attendu à 809 452 FCFA. Pour ce qui est du taux de chômage, il est passé de 4% en 2013 à 2,8 % en 2016 pour une performance espérée à 3,4%.

Les évolutions constatées au niveau des indicateurs dans ce domaine sont imputables aux mesures, réformes et politiques entreprises qui ont contribué à créer un cadre institutionnel plus propice à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de travail. Ce sont notamment : (i) les Politiques Nationales de l'Emploi (PNE 2012-2015 et PNE 2016-2020), (ii) la Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE), (iii) le Plan Stratégique de Développement du Système d'Information sur le Marché du Travail (PSD-SIMT), (iv) Stratégie de Promotion de l'Emploi des Couches Vulnérables ; et (v) l'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du SOSTECI (Système d'Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire).

Au titre des créations d'emplois, le nombre de nouvelles immatriculations enregistrées sur la période 2012-2019 s'élève à 643 341 personnes (avec 83,2% des emplois au Secteur privé et 16,8% au secteur public).

Les appuis attendus dans le domaine de l'emploi sont les suivants : (i) le renforcement de l'appareil statistique pour la collecte de données désagrégées, sensibles au genre dans le domaine de l'emploi ; (ii) le renforcement de l'appui budgétaire aux programmes et projets d'insertion des jeunes et des femmes ; et (iii) une meilleure maîtrise des flux migratoires afin de mieux jauger et optimiser l'efficacité des actions du Gouvernement sur l'employabilité de ses populations.

Au niveau de la Nutrition, l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est de 12,8% en 2016 contre 14,9% en 2013 pour une valeur espérée de 9% en 2019. Ce niveau atteint par ces indicateurs en 2019 a certainement évolué eût égard aux importants efforts entrepris dans ce domaine.

En effet, pour faciliter l'atteinte de ces résultats, un Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN 2016-2020) a été élaboré et est en cours de mise en œuvre. De même, des comités décentralisés du Conseil National de Nutrition sont en cours d'installation. Dans la même dynamique, la Côte d'Ivoire a participé à la Concertation régionale sur l'état de mise en œuvre des plans nationaux de réponses (PNR) et d'accueil 2017-2018 face à l'insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest et la gestion de la transhumance dans les pays d'accueil (à Abidjan en Côte d'Ivoire).

Face aux problèmes de sous-alimentation et de malnutrition chez les enfants, le Gouvernement a adopté une stratégie « une école, une cantine » qui permet de fournir des repas chauds aux élèves des écoles primaires. Cette stratégie permet de lutter contre la malnutrition et l'absentéisme des élèves. C'est dans ce cadre que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers son plan stratégique-pays renforce les capacités des nationaux afin de faciliter le transfert de ses programmes aux mains du Gouvernement et des communautés. Au cœur de cette approche stratégique se trouve

la volonté de pérenniser le programme national de repas scolaires, à travers lequel le PAM appuie 613 écoles, soit 10% des établissements couverts. Ce programme est considéré comme un tremplin pour promouvoir l'éducation, la nutrition et l'égalité de genre et stimuler la production alimentaire locale et l'économie rurale.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à l'achat des intrants nutritionnels et a mis en place un centre d'excellence. En matière de dépistage de la malnutrition en stratégie avancée/routine, la systématisation de la prise en charge de la malnutrition après diagnostic est en constante augmentation. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a créé un centre d'excellence contre la faim et la malnutrition pour toute l'Afrique. Avec ce centre, le Gouvernement a donné un coup d'accélérateur à la recherche sur la faim et la malnutrition et aussi à la diffusion des bonnes pratiques dans ces domaines.

L'un des défis majeurs dans ce domaine reste la baisse de la prise en charge nutritionnelle des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) avec seulement 7% des OEV malnutris en 2017 et 44% en 2018. Malgré toutes ces actions, le dépistage des malnutris reste faible ainsi que leur prise en charge insuffisante. De plus, il est difficile d'identifier les PVVIH malnutris guéris.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, selon la MICS 2016, huit (8) personnes sur dix (10) (soit 80,7%) utilisent une source améliorée d'eau potable. En milieu urbain la quasi-totalité, soit 9/10) des ménages utilisent une source d'eau améliorée, tandis que dans le milieu rural trois (3) ménages sur dix (10) utilisent toujours une source d'eau non améliorée. Les populations des régions du Centre (Yamoussoukro), Centre Nord (Bouaké), Nord (Korhogo), Nord-Ouest (Odienné), Nord-Est (Bondoukou) et Nord-Ouest (Odienné) ont accès à plus de 80% à l'eau potable. Tandis que la proportion des populations ayant accès à l'eau potable des régions du Centre Est, de l'Ouest, du Sud sans la ville d'Abidjan et du Sud-Ouest oscille entre 63% et 78%. La région du Centre-Ouest est la moins pourvue en alimentation en eau potable avec un taux d'accès de 58,7% seulement. Comme conséquence au niveau de la santé, dans la population générale, l'incidence de la diarrhée est passée de 25‰ en 2016 à 22,4‰ en 2017, soit une baisse de 10,4 % en 2017. Et la région sanitaire qui a enregistré la plus forte incidence dans la population générale est la région du Gôh (33,4‰) corroborant ainsi sa faible alimentation en eau potable. En 2018, le nombre total d'ouvrages réalisés à 23 000, dont 17 137 en exploitation.

En matière d'eau potable, des appuis sont nécessaires pour la création et l'opérationnalisation d'un cadre de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) de même que le renforcement de l'accès aux sources d'eau potable en milieu rural. Aussi, importe-t-il de s'assurer de l'effectivité de la potabilité de l'eau mise à la disposition des populations.

Dans le domaine de l'électrification, l'électrification rurale constitue un des axes majeurs de la politique économique et sociale du Gouvernement ivoirien. Le nombre de localités électrifiées est passé de 4 537 en 2016 à 4614 en 2017 et à 4 940 en 2018 sur un total de 8 513 localités à électrifier, soit 58,03% de localités électrifiées à fin 2018.

Quant au taux d'accès à l'électricité, il est passé de 74% en 2011 à 89,5% à fin décembre 2017. Grâce à ces efforts, aujourd'hui en Côte d'Ivoire. Ainsi, dans les localités reliées au réseau électrique, plus près de neuf personnes sur dix ont accès à l'énergie électrique.

Malgré ces évolutions favorables, sur l'ensemble du territoire, seuls 29% des ménages étaient raccordés au réseau électrique à fin 2017. Cette situation est imputable aux frais initiaux d'abonnement qui restent encore élevés (100 000 à 195 000FCFA), en particulier pour les populations des zones péri-urbaines et rurales. En réponse à ces problèmes, trois mesures importantes ont été prises dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), à savoir :

- ✓ la baisse du tarif social d'électricité en application depuis le 1er janvier 2019 qui permet à 850000 ménages soit 21% des ménages à revenu modeste de connaître une baisse de 20% de charge en matière d'électricité.
- ✓ l'électrification de toutes les localités ayant au moins 500 habitants à l'horizon 2020, et quasiment toutes les localités du pays d'ici 2025.
- ✓ le branchement de 400 000 nouveaux abonnés sur la période 2019-2020 avec une facilitation du branchement initial pour les populations, notamment en milieu rural, en ramenant le ticket de base à 1000 FCFA contre 150 000 FCFA requis normalement. La différence est étalée sur 10 ans pour permettre un paiement assez souple et compatible avec les contraintes financières des couches défavorisées.

Toutefois, le secteur de l'énergie reste confronté aux coûts élevés des taxes douanières et fiscales sur les équipements d'énergies renouvelables.

En matière d'éducation, les efforts du Gouvernement ivoirien ont permis de faire passer le pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle de 6% à 9,4% entre les années scolaires 2013-2014 et 2018-2019. Le niveau de performance espéré était de 13,2%. Le taux net de scolarisation à l'école primaire est quant à lui passé de 72,9% en 2013-2014 à 91,3% en 2018-2019, dépassant largement le niveau de performance fixé à 89,2% pour l'année 2019. Le taux net de scolarisation dans le secondaire se situe à 34% en 2018-2019.

Pour réaliser ces performances, plusieurs documents de politique ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre. Ce sont notamment : (i) Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2016- 2025) ; (ii) Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2016-2018) ; et (iii) Plan stratégique de réforme de la formation professionnelle (PSR-FP 2016-2020).

En outre, la Côte d'Ivoire s'est engagée à assurer à tous les enfants vivant sur le territoire national, notamment les filles, les enfants en difficulté ou ceux appartenant à des minorités ethniques, l'accès à l'éducation obligatoire et gratuite. Ainsi, en promulguant en Septembre 2015 la Loi relative à la Politique de la Scolarisation Obligatoire (PSO), le pays donne un coup d'accélérateur pour l'atteinte de l'objectif 2 de l'Agenda 2063. Cette Loi oblige tous les enfants de 6 ans à être scolarisés et maintenus dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans.

Pour rendre applicable cette Loi, des constructions et des réhabilitations de salles de classe ont été réalisées. Entre 2011-2018, ce sont 30 621 nouvelles salles qui ont été construites au préscolaire et au primaire (dont 8 969 construites par l'Etat, en milieu rural). En plus, 3.616 salles de classe ont été réhabilitées au préscolaire et au primaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire, 242 établissements secondaires et 1 lycée de jeunes filles à Séguéla ont été construits de même que Sept (7) établissements d'enseignement technique et professionnel à Bouaflé, Boundiali, Gbon, Issia, Yamoussoukro et le Centre Multisectoriel de

formation professionnelle Mohammed VI à Abidjan-Yopougon. Au niveau des réhabilitations, 38 lycées et collèges ainsi que 24 établissements techniques et professionnels ont été réhabilités.

En outre, un recrutement massif (54 318) d'enseignants et d'encadreurs a été effectué sur la période 2012-2018, dont 43 137 pour le préscolaire et le primaire ; 8 641 enseignants pour le secondaire et 2 540 personnels d'encadrement.

La décision d'admettre à l'école des enfants sans acte de naissance a été prise par le Gouvernement en 2018. Cette décision vient résoudre la situation d'un nombre important d'enfants ne pouvant pas intégrer le système scolaire, du fait de ne pas posséder d'extrait d'acte de naissance. Afin de mieux protéger ces enfants, le Ministère en charge de la Justice, en collaboration avec celui en charge de l'Education nationale, et avec l'appui de l'UNICEF, a délivré de façon spéciale environ 300 000 extraits de naissance en 2018.

En 2018, ce sont 429 366 enfants qui sont inscrits dans les structures islamiques d'éducation qui adoptent progressivement les curricula de l'enseignement public. Cette intégration permet de conserver leur orientation confessionnelle afin de recouper les aspirations des parents quant à l'éducation de leurs enfants.

La mise en œuvre des mesures d'incitation à la scolarisation: Distribution gratuite de manuels scolaires dans les Ecoles Primaires Publiques (2 746 251 manuels scolaires et 2 257 796 kits distribués en 2018-2019), offre d'un repas quotidien aux élèves issus de familles défavorisées à travers le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (2 500 000 000 F.CFA en 2017/2018) pour le maintien des élèves dans le système scolaire, distribution de rations sèches aux jeunes filles, des familles démunies dans le cadre du programme MCC depuis 2015.

Pour permettre à toutes les filles et tous les garçons de suivre, sur le même pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, une application rigoureuse de la Loi relative à la scolarisation obligatoire des enfants 6 à 16 ans est nécessaire de même que l'accroissement des capacités d'accueil pour tous les enfants de 6 ans qui doivent intégrer l'école.

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle se situait à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS) 2011-2012. Depuis cette enquête, aucune autre n'a été menée à ce jour. Une nouvelle enquête est prévue pour 2020. Cependant, selon les données de routine du Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) , sur la base du nombre de cas notifiés dans les établissements de santé, le taux de mortalité maternelle peut être estimé à 143,7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, pour un niveau de performance fixé à 429,8 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019.

Quant au taux de mortalité néonatale, il est de 68 pour 1000 naissances depuis l'EDS 2011-2012, aucune enquête n'a été menée à ce jour pour l'évaluer. Selon les données de routine du RASS il pourrait se situer à 38 pour 1 000 naissances en 2016 pour un niveau de performance fixé à 35,4.

De même, pour ce qui est du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans qui est de 43 décès pour 1 000 naissances vivantes, aucune valeur actuelle n'est disponible. Cependant, selon le RASS, cette valeur serait en routine de 36 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2016 pour un niveau de performance fixé à 162,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2019.

Le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 habitants est passé de 21 674 pour 1000 habitants en 2013 à 16602 pour 1000 habitants en 2019 soit une baisse de 5072 pour 1000 habitants. Le nombre de personnes séropositives ayant accès à un traitement antirétroviral a presque doublé. Il est passé de 158 002 en 2013 à 268894 en 2019 soit une augmentation de 110892. L'Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants sur la même période est passée de 159 pour 1000 habitants à 149 pour 1000 habitants soit une baisse de 17 pour 1000 habitants. L'Incidence du paludisme pour 1000 habitants quant à elle a augmenté de 2013 à 2019. Elle est passée de 163,76 en 2013 à 210,3 en 2019.

Les performances observées sont liées au renforcement de la gouvernance du secteur de santé en générale à travers l'élaboration et à la mise en œuvre de documents de politiques que sont notamment : les Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS 2012-2015 et 2016-2020) ; et Plan stratégique de la santé communautaire 2017-2020.

De façon spécifique, pour la santé de la mère et l'enfant, le Gouvernement s'est doté d'un Plan stratégique de surveillance et de revue des décès maternels et néonataux. Ainsi, pour la lutte contre l'hémorragie du post-partum, la première cause de décès maternel, un programme de gestion des hémorragies du post-partum (HPP) a permis de renforcer les Kit UBT (Ballonnet Intra Utérin) ; la fourniture en poches de sang de réactifs et les « 55 kits pour les coins nouveau-nés » en vue de la réanimation du nouveau-né.

Des mesures spécifiques ont été prises notamment la gratuité ciblée des soins pour les mères et les enfants de moins de 5 ans depuis 2012, le renforcement de Programme Elargie de vaccination. Concernant l'approvisionnement en médicaments et en intrants stratégiques des Etablissement de santé, la réforme réussie de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) a permis d'améliorer les indicateurs en matière de stock disponible. Le taux de disponibilité des médicaments essentiels à la NPSP est passée de 23% en 2011 à 90% en 2015 puis à 91% en 2017 au niveau central. Le taux de disponibilité des produits sanguins sécurisés est passé de 122 112 poches de sang en 2012 à 168 025 poches de sang en 2016. En ce qui concerne les Kits d'accouchements, 549 957 unités ont été distribuées soit 99,9% de satisfaction de la demande. De même, 11 957 unités de kits césariennes ont été distribuées ce qui représente 85% de satisfaction.

Au niveau des infrastructures, le pays s'est doté d'un Hôpital mère enfant avec un plateau technique de qualité. De plus le nombre total d'ESPC est passé de 1964 en 2015 à 2 023 en 2016, puis 2 252 en 2017, dont 67,9 % en milieu rural et 32,1 % en milieu urbain.

En matière de ressources humaines, à l'échelle nationale, le ratio médecin/10000 habitants est passé de 0,9 en 2015 à 1,4 en 2017 pendant que le ratio infirmier/5000 habitants évoluait de 1,7 à 2,1. Sur la même période, le ratio sage-femme/pour 3 000 FAP est passé de 1,4 à 2,3. De façon générale, les résultats montrent une amélioration de la performance du système de santé en ce qui concerne les ressources humaines, avec l'atteinte des normes OMS dans la couverture en médecins, infirmiers et sages-femmes à l'échelle nationale.

S'agissant de la lutte contre les maladies notamment le paludisme, la tuberculose et le VIH, le pays poursuit le renforcement des programmes dédiés. En matière de lutte contre le VIH, 66% des établissements sanitaires offrent aujourd'hui des services de prise en charge par traitement ARV contre 20% en 2013. En ce qui concerne la cascade de soins concernant les objectifs 90-90-90, le nombre de PVVIH connaissant leur statut sérologique s'est accru, passant de 68% en 2016, à 79% en 2017 ; 62% des PVVIH connaissant leur statut , ont été mis sous traitement 2017, contre 60% en

2016 ; parmi ces derniers, 77% ont atteint une suppression de la charge virale en 2017, contre 70% en 2015, ce qui traduit une faiblesse de l'observance au traitement qui pourrait être améliorée grâce à un renforcement de l'éducation thérapeutique des PVVIH.

Au niveau de la Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH (PTME), la proportion des établissements sanitaires offrant les services de PTME s'est accrue, passant de 52 % en 2014 à 84% en 2018. En 2018, 95% des femmes enceintes séropositives ont reçu le traitement ARV pour prévenir la transmission du VIH à leur enfant. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (TME) a baissé, passant de 5,2% en 2015 à 2,9% en 2018, dû à l'amélioration de l'offre et de la qualité des services de PTME.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, des efforts ont été réalisés mais restent encore insuffisants. Ces bons résultats sont dus à plusieurs facteurs notamment la bonne couverture en distribution de la moustiquaire imprégnée et l'organisation de nombreuses campagnes de sensibilisation sur leur utilisation. En effet, dans le cadre de la prévention du paludisme, au moins 10 millions de moustiquaires ont été distribuées depuis 2013 selon le RASS. Cependant, le taux d'utilisation chez la femme enceinte est de 53,4% (Enquête MICS 2016). En matière de prévalence hospitalière, on note une régression. Elle passée de 33 % en 2015 à 29% en 2016 puis 25% en 2017. La proportion d'enfants ayant dormi sous MILDA est passé de 36,7% en 2012 à 59,2% en 2016 (Rapport UNICEF). De plus, les données de routine montrent des insuffisances au niveau des modes de distributions des MILDA.

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, le pays comptait en 2015, 160 centres de diagnostic et traitement de la tuberculose (CDT) soit un ratio national de 1/145000 habitants, et de 1/400000-500000 habitants en zones urbaines et suburbaines. Un tel taux de couverture ne permettait pas d'avoir une lutte intégrée et d'assurer une couverture équitable des services de prise en charge. Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le pays a pu assurer l'implantation et l'intégration des activités de diagnostic et de traitement de la tuberculose dans 62 établissements sanitaires et 480 centres pour le traitement. De plus 100 acteurs au niveau des 20 régions sanitaires ont été formés à la mise à jour et la diffusion des directives de prise en charge de la tuberculose. Les données de routines en 2017 du Programme Nationale de Lutte contre la Tuberculose donnent, 269 CDT soit 1/93000 habitants et 547 CAT contre 100 en 2015. Cependant des disparités existantes dans certaines régions sanitaires.

Le taux de succès thérapeutique est passé de 81% en 2015 à 83% (2016) contre 338 cas de tuberculose RR/MR en 2017 contre 440 (2015) avec un taux de multirésistance estimé à 6% pour les nouveaux cas et 22% pour les cas traités (Rapport mondial sur la tuberculose dans le monde 2017).

En matière de santé, un appui reste nécessaire pour la généralisation de la Couverture sanitaire universelle.

En ce qui concerne le développement d'infrastructures de classe mondiale, les efforts du Gouvernement ivoirien ont permis de faire des progrès dans la mise en œuvre du projet relatif au tronçon manquant de l'autoroute transafricaine. De nombreux accords ont été négociés, signés et ratifiés pour l'atteinte de la cible « un ciel entièrement ouvert aux compagnies aériennes africaines ». Suite aux efforts du Gouvernement, le nombre de Mégawatts ajoutés au réseau national de production et de distribution d'électricité se situe à 275 MW en 2017 contre 37 MW en 2013 portant ainsi la production d'énergie à 2 200 MW. En outre, la proportion de la population utilisant des téléphones mobiles en 2019 est de 72%. La contribution des TIC au PIB est passée de 8% à 9% entre 2013 et 2019 contre une cible fixée à 12,80%.

En effet, dans le cadre de la réalisation du tronçon manquant de l'utoroute transafricaine, les études sont en cours de réalisation pour le projet d'aménagement et de bitumage de la route Man-Odienné-frontière Mali (395 Km) de même que pour le Projet d'aménagement et de bitumage de la route Frontière Guinée-Sirana-Odienné–Boundiali : section Niamasso–Sirana – frontière Guinée. Les travaux sont en cours de réalisation pour l'utoroute Abidjan-Yamoussoukro-Ouangolodougou-Frontière Burkina Faso (tronçon Abidjan-Yamoussoukro est terminé ; Etudes de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social en cours pour le tronçon Yamoussoukro-Ouangolodougou). Le projet de l'utoroute du corridor Abidjan-Lagos est également en cours d'exécution avec la réalisation achevée de l'utoroute Abidjan-Grand Bassam.

S'agissant de l'atteinte de la cible « un ciel entièrement ouvert aux compagnies aériennes africaines », la Côte d'Ivoire a négocié plus de 16 accords aériens, dont 05 ont été signés et 01 ratifié avec d'autres pays africains, notamment avec le Kenya en 2015 à Antalya et exploité par Kenya Airways, avec le Rwanda en 2015 à Abidjan et exploité par Rwandair, et avec l'Ethiopie en 2017 à Abidjan et exploité par Ethiopian Airlines.

La couverture nationale en infrastructures des PTIC reste élevée avec un taux qui est passé de 94 % en 2015 à 96 % en 2017 puis à 97 % en 2018 contre une cible de 98 %. Cette performance pourrait s'expliquer par les différentes réformes entreprises et les importants investissements opérés dans le secteur. Ces actions ont permis d'augmenter le linéaire de fibre optique construit qui est passé de 2 040 km en 2016 à 3 440 km en 2017 pour atteindre 5180 km en 2018 pour une prévision de 4 640 km. Globalement, le territoire est couvert à 97 % en 2G, à 72 % en 3G et 51 % en 4G.

Aussi, plusieurs e-Services au bénéfice des populations ont été développés : (i) e-Démarche administrative (e-DA) dans le cadre duquel plus de 120 démarches administratives ont été dématérialisées par l'ANSUT et la SNDI ; (ii) le début de la mise en œuvre effective de la seconde phase du projet e-Agriculture (le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales) ; (iii) la Gouvernance Electronique rendant possible la signature électronique et l'intégration à l'application e-Conseil sont en cours, (iv) le déploiement d'une application de traitement du courrier (e-Cabinet) au Ministère de l'Économie Numérique est en exploitation test ; (v) l'élaboration du projet d'arrêté d'actualisation du cadre de gouvernance de l'e-Gouv assujettie à la tenue du Comité de Pilotage E-Gouv présidé par le Premier Ministre ; et (vi) la mise en place du projet d'Archivage Physique et Numérique du Ministère de la Fonction Publique (à la demande et pour le compte de ce Ministère) avec un taux de numérisation des archives à 86 % et un nombre de 46 554 dossiers de fonctionnaires et agents de l'État numérisés.

S'agissant du Mobile Money (MM) et de l'Internet Mobile (IM), des investissements importants ont été réalisés en 2018 à hauteur de 201 milliards de FCFA, après les 192 milliards investis en 2017. Ceci a permis d'enregistrer une hausse du chiffre d'affaires des secteurs concernés, soit respectivement de 33,1 % pour le MM et 22,6 % pour l'IM. Concernant le nombre d'abonnements, il a progressé dans le segment « voix » de la téléphonie mobile et dans le Mobile Money respectivement de 7,5 % et 35,0 % tandis que dans la téléphonie fixe, il a reculé de 1,0 %.

Concernant l'autonomisation des femmes, les actions menées par le Gouvernement ont permis entre autres résultats de faire passer la proportion de femmes maires de 5,13% en 2013 à 7,50% en 2018. Pour ce qui est des femmes députées, la proportion est passée de 9,8% en 2012 à 11,37% en 2018. La proportion des femmes sénatrices se situent à 12,12%. Cette proportion est de 7,5% aux conseils municipaux (femmes maires), 3,3% aux Conseils régionaux (1 femme présidente sur 31

régions) et 12,12% au sénat (8 femmes sur 66 sénateurs). Elles restent minoritaires au Gouvernement (17,07%, 7 femmes sur 41 ministres). Pour les postes de responsabilités dans la fonction publique et les établissements publics, les femmes ne représentent que 26% environ.

Au total, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux est de 10% en 2013 contre 11% en 2017 pour une valeur attendue de 22% en 2019. En dépit de ces avancées, les efforts sont à poursuivre pour améliorer la représentativité des femmes dans les sphères politiques en vue d'atteindre la cible de 2019.

Pour atteindre ces performances, de nombreuses actions de renforcement du cadre institutionnel et juridique de protection de la famille, de la femme et de l'enfant ont été menées. Ce sont entre autres (i) l'Intégration dans la nouvelle Constitution promulguée en Novembre 2016 des dispositions relatives à la promotion du genre, à la promotion et à la protection de la femme en ses articles 35, 36 et 37 ; (ii) l'adoption de la loi portant code de la famille relatif au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions ; (iii) la révision de la loi portant sur le mariage en vue d'améliorer le statut de la femme, à travers notamment l'instauration de l'égalité entre les conjoints au sein de la cellule familiale ; (iv) l'adoption d'un projet de texte par le Conseil des Ministres imposant pour les scrutins uninominaux ou de listes, un quota minimum de 30 % de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour les scrutins relatifs à l'élection des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, de districts et municipaux. Il est également accordé un financement public supplémentaire à tout parti ou groupement politique dont la liste atteint au moins 50% de femmes candidates lors de ces scrutins.

1. De plus, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), lancé en décembre 2012 avec une dotation initiale de 4 milliards de FCFA et porté en 2019 à 12 milliards de FCFA, a permis à plus de 177 000 femmes à travers toute la Côte d'Ivoire de sortir de la pauvreté en réalisant des activités génératrices de revenus au profit de leurs enfants et leurs familles.

2. De même, le Projet de Gestion Novatrice du Fonds Femmes et Développement (PGNFFD) avec un montant d'un milliard cinq cent quarante-sept millions de francs CFA (1 547 000 000 F CFA), a permis d'octroyer 8484 prêts aux coopératives et à des femmes entrepreneures et de créer 5628 emplois directs jusqu'en 2017.

3. En outre, il a été créé le Fonds de l'entreprenariat féminin avec une dotation de cinq milliards de FCFA mis en place en août 2017. Le montant global de crédits déjà distribués dans ce cadre au profit de 80 femmes entrepreneures, s'établit à plus de 2,0 milliards de FCFA sur une enveloppe de financement de 5 milliards FCFA mis à la disposition de l'Etat de Côte d'Ivoire par le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc (BCP). La mise à disposition par (07) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) des prêts d'un montant total de 267 245 000 F CFA à 1.676 femmes d'Abidjan issues de 22 secteurs d'activités en 2018.

4. Il y a également eu la mise à disposition par sept (7) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) des prêts d'un montant total de 267 245 000 F CFA à 1 676 femmes d'Abidjan issues de 22 secteurs d'activités en 2018.

5. Plusieurs autres actions ont été menées notamment (i) le renforcement des capacités des Instituts de Formations et d'Education Féminine (IFEFF) dont le nombre est passé de 58 en 2011 à 121 en 2018 contribuant ainsi à l'amélioration du taux d'alphabétisation et de formation des femmes. Au total, 38 000 femmes et jeunes filles ont été encadrées, au cours d'activités communautaires, en alphabétisation fonctionnelle, en éducation à la vie familiale et en comptabilité simplifiée sur la période ; (ii) l'ouverture de 15 Maisons Digitales dans les 15 Instituts de Formation et d'Education

Féminines en vue d'améliorer les capacités d'insertion économique et sociale de 600 femmes ; (iii) l'appui technique et matériel au profit de 24 groupements de femmes œuvrant dans la transformation agricole dans le district des savanes dans le cadre de l'autonomisation économique de la femme rurale.

Dans le domaine des violences et discriminations à l'égard des femmes et des filles, les efforts entrepris ont permis de réaliser un niveau de performances satisfaisant. En effet, la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques est passée de 20% à 3,53% entre 2012 et 2016. De même, la proportion de femmes et de filles, âgées de 15 à 49 ans ayant subies des mutilations génitales féminines/excisions par âge est passée de 38% à 36,7% entre 2012 et 2016 pour une valeur projetée de 26,6% en 2019.

Ces résultats sont le produit des efforts entrepris. En effet, le gouvernement ivoirien a ratifié les traités internationaux sur l'égalité des sexes et œuvre pour réduire des inégalités de genre. Cette volonté se reflète aussi par de nombreuses réformes et politiques qui ont été mises en œuvre en vue de valoriser la situation de la femme. Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration en 2012 de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre ; (ii) la loi sur le mariage, adoptée en 2012 ; (iii) la Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016 qui consacre le principe d'égalité entre homme et femme ; (iv) le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre adopté en 2009 ; (v) la mise en place de l'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) ; (vi); (vii) la révision du Document de Politique Genre ; (v) la mise en place du Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI).

Aussi, en matière d'assistance des femmes par la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation, 2618 survivants(e)s de VBG ont bénéficié en 2018 d'une prise en charge psychosociale grâce à l'action des plates-formes de lutte contre les VBG renforcées avec l'appui technique et financier du SNU et 391 survivantes de viols (soit 70%) ont été prises en charge au plan médical dans les 72h. De plus, 55 plateformes VBG ont été installées dans plusieurs régions pour la prise en charge médicale, psycho-sociale, juridique, judiciaire, sécuritaire et socio-économique des Violences Basées sur le Genre avec implications d'acteurs ministériels et non gouvernementaux.

S'agissant de l'état civil, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile, par âge, est passée de 65% en 2012 à 75% en 2017.

Pour atteindre ces résultats, la Loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil et la Loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance ont été adoptés et promulgués. Plusieurs actions ont été entreprises afin de rapprocher l'état civil des populations. Ainsi, des comités villageois ont été installés dans plusieurs localités afin de constater et enregistrer les naissances sur des fiches de déclaration. Le matériel et l'équipement de travail servant à la déclaration des naissances ont été octroyés aux délégations d'état civil et aux comités villageois. Un projet pilote basé sur la mise en place d'un mécanisme communautaire d'enregistrement des naissances et décès est mis en œuvre dans 561 villages des régions de la Nawa, du Gbôklè et de San Pédro pour capter les nouvelles naissances et les nouveaux cas de décès qui interviennent dans les communautés en dehors des centres de santé. Ces informations sont transmises à l'état-civil qui les consigne dans les registres rendant ainsi officielles ces déclarations de naissances et de décès. Un autre plan de déclaration des naissances et de décès est en cours d'expérimentation à San-Pedro,

Abidjan sud, Gagnoa, Oumé, Odienné, Touba et Korhogo, en ayant recours au personnel médical des maternités et aux communautés villageoises. Par ailleurs, des activités de sensibilisation ont également été réalisées à travers les médias sur l'importance de la déclaration des faits d'état civil. Le déploiement du nouveau système de délivrance des attestations d'identité sur toute l'étendue du territoire et la mise en œuvre du projet pilote du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ont également contribué à l'atteinte des résultats.

Toutefois, le développement et la mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil et le renforcement du dispositif institutionnel dédié avec une plus grande implication des collectivités territoriales sont nécessaires pour améliorer la proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile.

4.0 Défis et Opportunités

Dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal, plusieurs défis et possibilités ont été identifiés.

Parmi les défis, figurent (i) le problème de la disponibilité des données statistiques pour un meilleur suivi de l'Agenda 2063 notamment dans certains domaines, (ii) l'insuffisance des ressources budgétaires pour le financement du développement, (iii) la faible vulgarisation et appropriation de l'Agenda 2063 au niveau local, (iv) l'absence de traçabilité dans le SIGFIP de l'exécution de projets financés par certains PTF, et (v) la faible mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions, qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des engagements avec les partenaires au développement.

Au titre des opportunités peuvent être citées (i) la forte disponibilité des Partenaires au Développement à accompagner la mise en œuvre des Agendas de développement (Agenda 2030 et Agenda 2063) ; (ii) le fait que la Côte d'Ivoire soit Membre de plusieurs organisations sous régionales et régionales, soit favorable au partage d'expériences, à l'appui au financement de certains projets et à la réalisation de projets communautaires et d'intégration, (iii) la mission de Champion pour le suivi de l'Agenda 2063 confiée à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, qui facilite la synergie d'actions entre l'équipe-pays de suivi de l'Agenda 2063 et la CUA, l'AUDA-NEPAD, la BAD, la CEA, JSSO

5.0 Principales leçons apprises

Plusieurs leçons sont tirées de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il s'agit (i) du Leadership du Président de la République et l'engagement du Gouvernement facilite la mobilisation des ressources internes et externes de même que des partenaires au Développement pour le financement du Développement de la Côte d'Ivoire ; (ii) de la Bonne coordination de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063 assurant ainsi plus d'efficacité ; (iii) du Développement de mécanisme de financement innovant du développement ; (iv) de la Mobilisation de la société civile et du secteur privé autour de la mise en œuvre du PND y compris l'Agenda 2030 et 2063 ; et (v) processus participatif et inclusif pour le suivi et la production des rapports de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

6.0 Conclusion

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 se fait de manière satisfaisante eu égard aux résultats enregistrés dans les différents domaines. Cette performance pourra s'améliorer davantage vu l'engagement et l'implication des plus hautes autorités sous le Leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. Cet engagement s'est matérialisé par la mise en place et la mise en œuvre (en cours) du Programme Social du Gouvernement (2018-2020) dont le budget initial est passé de 727,5 milliards de CFA à 1003,4 milliards de FCFA à octobre 2019. Pour atteindre plus de résultats dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Côte d'Ivoire entend relever les principaux défis qui ralentissent son cheminement le développement économique, social, culturel durable et inclusif, en les adressant de façon exhaustive sur la base d'une analyse de ses forces, faiblesses, menaces et opportunités dans son prochain plan de développement couvrant la période 2021-2025.

